

Zeitschrift: Mitteilungen der Vereinigung Schweizerischer Archivare = Nouvelles de l'Association des Archivistes Suisses

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare

Band: 32-33 (1980-1981)

Artikel: Chronique bibliographique 1979

Autor: Aebersold, Rolf / Brülisauer, Josef / Ehinger, Paul

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-770677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE 1979

PAR ROLF AEBERSOLD, JOSEF BRÜLISAUER, PAUL EHINGER, JEAN-ETIENNE GENEQUAND, ANTON GÖSSI, BARBARA ROTH ET CATHERINE SANTSCHI

1. Généralités, organismes internationaux

Eine argentinische Archivzeitschrift: in der *Revista del archivo general de la nacion* geht ein erster Beitrag in allgemeiner Weise auf die Funktionen und die Anforderungen an ein Archiv ein. Der zweite Aufsatz befasst sich mit den theoretischen und juristischen Aspekten der argentinischen Archivbestände. Der 17. Internationalen Konferenz der *Table ronde des Archives* ist ein Rapport gewidmet, ebenso dem ersten Nationalen Kongress der Archivare der argentinischen Republik. Abgeschlossen wird dieser Band mit einer Biographie, die nur fachspezifische Literatur umfasst.

Die erste Nummer einer spanischen Archivzeitschrift: das *Boletin de archivos* erschien 1978 zum ersten Mal. Es handelt sich, wie aus dem präsentierenden Vorwort hervorgeht, um eine Neuauflage einer Zeitschrift, die bereits von 1952 bis 1974 erschienen war. Ein erster, umfangreicher Beitrag geht auf den 8. Internationalen Archivarkenkongress in Washington ein, der vom 27. September bis 1. Oktober 1976 abgehalten wurde. Die Arbeit ist in fünf Kapitel aufgegliedert: die vorarchivarische Revolution, die technologische Revolution, die Revolution der Erreichbarkeit und des Gebrauchs, die geographistische Revolution und schliesslich Resolutionen. Sodann werden Versammlungen von Komitees und Kommissionen anlässlich dieses Kongresses beschrieben. Abgeschlossen wird der Band mit einer Chronik verschiedener Anlässe von Archivaren, einem Hinweis über einen Kurs, über Organisation und Verwaltung von Archiven in Toledo, einer Generalkonferenz über die Planung und die Entwicklung von Archiven in der dritten Welt in Dakar, einer Arbeitstagung der Archivare der gallizischen Region in Orense unter anderen. Im weiteren sind unter dem Sammeltitel «Noticias» verschiedene Meldungen über Ereignisse auf der Welt und in Spanien resümiert. Die Rezensionen sind ebenfalls nur fachspezifischer Literatur gewidmet. Interessant ist die am Schluss aufgeführte Liste aller historischen Archive in Spanien (total 57). P.E.

Bereits erscheint *Der Archivar* seit über dreissig Jahren. Aus diesem Anlasse soll das 4. Heft des Jahres 1979 (*Der Archivar*, Jg. 32, 1979, Heft 4) ein Verzeichnis der Jahrgänge 1—30, 1947—1977 enthalten. Der Archivar wird somit in Zukunft rasch auf die wertvollen Beiträge dieser Zeitschrift zu den verschiedensten Diskussionsthemen zurückgreifen können. Das erwähnte Heft ist zur Zeit der Reinschrift dieser Mitteilung (Oktober 1980) noch nicht erschienen, aber auf Ende Jahr angekündigt. R. Ae.

Die *Archivalische Zeitschrift* 75, 1979 ist dem ehemaligen Generaldirektor der Staatlichen Archive Bayerns zum 75. Geburtstag als Festschrift gewidmet. Sie enthält Arbeiten zur Landesgeschichte, zur Archivgeschichte und -theorie, zur Rechtsgeschichte und Diplomatik. J.B.

Die Generaldirektion der Staatlichen Archive Bayerns gibt seit 1971 jährlich zweimal ein Mitteilungsblatt heraus. Diese *Nachrichten aus den Staatlichen Archiven Bayerns* enthalten Berichte aus dem Archivleben, Hinweise auf Ausstellungen und Kurse, sowie auf andere bevorstehende Ereignisse. In einzelnen Blättern erschienen auch Kurzvorstellungen einzelner Archive. J.B.

Der 52. Deutsche Archivtag 1978 in Hamburg beschäftigte sich mit dem Thema «Neue Fragen der Forschung — neue Anforderungen an die Archive». In *Der Archivar* (Jg. 32, 1979, Heft 1, Sp. 6—74) wird ausführlich über die Referate und Diskussionen dieser Veranstaltung berichtet. Insbesondere formulierten Historiker aus den Bereichen Wirtschafts- und Sozialgeschichte, der Zeitgeschichte und der Geschichte über das Auswanderungswesen nach Übersee im 19. Jahrhundert ihre Forschungsrichtungen und Wünsche an die Archive.

Neue Kassationsüberlegungen und Erschliessungsprioritäten sind mögliche Folgen dieser interdisziplinären Kontaktnahme. Besonders die viel Platz beanspruchenden Massenakten werden im Zentrum dieser Diskussion stehen, denn die Forschungszweige, die sich u.a. der quantitativen Auswertung bedienen (Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, historische Anthropologie und Demographie u.v.a.), verlangen nach solchen Akten wie andere Historiker nur Akten mit Einzelereignissen gebrauchen. Neben der Platzbeanspruchung ist in diesem Zusammenhang für den Archivar v.a. die Frage des für die Forschung notwendigen Erschliessungsgrades bzw. — Aufwandes wichtig. Die Wissenschaft scheint in diesem Bereich relativ bescheidene Ansprüche an den Archivar zu stellen (nur Verzeichnung nach dem quantitativen Analyseverfahren), denn die Aufbewahrung dieser Akten ist das primär Wichtige. Im Hinblick auf die VSA-Arbeitstagung 1982 verdient dieses Heft besondere Beachtung. R. Ae.

2. Manuels généraux

3. Préarchivage

La première séance plénière du VIIIe Congrès international des Archives à Washington (27 septembre — 1er octobre 1976), consacrée à «La révolution du préarchivage», a donné lieu à des rapports de M. Artel RICKS, «Records management as an archival function», qui décrit l'historique et l'organisation de la gestion des archives récentes aux Etats-Unis d'Amérique, et de M. Guy DUBOSCQ, «Le dépôt de préarchivage: idée et instrument», qui fait le point sur les différentes conceptions et formes d'organisation du préarchivage dans les Etats du monde où cela se pratique. La conception de

ce service, qui joue dans les archives un rôle toujours plus important, répond avant tout à des besoins d'économie dans la gestion des papiers administratifs. En obligeant les archivistes à sortir de leur tour d'ivoire et d'une vocation exclusivement tournée vers la recherche historique, la révolution du préarchivage a revalorisé la profession au regard de l'administration étatique et a procuré aux services d'archives les moyens matériels nécessaires à la conservation des documents. Lors de la même séance, le Dr. Aoke KROMNOW a rapporté sur les différents critères et techniques du tri et de l'appréciation des documents contemporains. Il ressort de ce rapport très fouillé et nuancé, intitulé «The appraisal of contemporary records», qu'une doctrine de base fait encore défaut, et qu'en matière de tri l'empirisme règne encore en maître chez les archivistes ti- raillés entre les exigences d'économie de place et la gourmandise des chercheurs, parti- culièrement en matière d'histoire économique et sociale où l'application des méthodes quantitatives exige d'énormes masses de documents (rapports, suivis d'interventions et de réflexions des participants, parus dans les Actes du congrès, *Archivum*, vol. XXVI, 1979, p. 29—69).

C.S.

4. Conservation et restauration des papiers et livres

Mme Dr. Carmen CRESPO NOGUEIRA, dans son rapport intitulé «Mejoras tecnica-
cas en la preservacion y reproduccion de documentos de archivo», présenté au VIIIe
Congrès international des Archives, énumère les progrès réalisés dans les différents
pays en matière de bâtiments d'archives (construction, systèmes de protection contre
les accidents climatiques, l'incendie, les voleurs, etc.) en matière de restauration des pa-
piers (désinfection, lavage, réparations, laminage, etc.) et enfin en matière de reproduc-
tions, surtout de microformes (*Archivum*, vol. XXVI, 1979, p. 93—103). C.S.

Der Artikel von Helmut BANSA, Professor am Institut für Buch- und Handschrif-
tenrestaurierung der Bayrischen Staatsbibliothek in München, («Konservierung als ein
besonderer Aspekt von U.A.P.» [Universal Availability of Publications] in *Archives et
Bibliothèques de Belgique*, 50, 1979, S. 178—185), bezieht sich vor allem auf Bibliothe-
ken, hat aber letztlich ebenso für die Archive Gültigkeit. BANSA geht es in erster Linie
um die geeigneten Lagerbedingungen resp. um das geeignete Lagerklima. So stehen die
Temperatur und die Luftfeuchtigkeit im Zentrum seiner Ausführungen. Die Schädlich-
keit der Verbrennungsgase (Umweltverschmutzung) auf Archiv- und Bibliotheksbe-
stände sei wissenschaftlich nicht nachgewiesen und auch nicht von Bedeutung. «Das
Abstellen einer Heizkörpers und die Sorge dafür, dass er vom wärmebedürftigen Maga-
zinbeamten nicht gleich wieder angestellt wird, bewirkt mehr für die Erhaltung der Bü-
cher als eine publizistische ebenso eindrucksvolle wie faktisch unwirksame Forderung
nach verbesserter Umwelt.» Die Temperatur und die Luftfeuchtigkeit können in einem
Magazin nicht tief genug sein. Laborversuche haben etwa zu folgenden Resultaten ge-
führt. Papier, das bei 20° C und 50 % rF gelagert wird, hält eine gewisse Zeit je nach
Papierqualität, bei 15 ° C und 30 % rF hält es sechsmal länger, bei 5 ° C und 5 % rF
fünfhundertmal. 25 ° C sollten keinesfalls für längere Zeit überschritten werden, weil

dann der chemische Abbau von Cellulose progressiv beschleunigt würde, ebenso sollte die Luftfeuchtigkeit unter 70 % liegen, weil bei diesem Wert gewisse Schimmelpilze bereits auskeimen. Die Konsequenz beim Bau von Magazinbauten heisst: Verwendung von gut isolierenden und feuchtigkeits und wärmespeichernden Baustoffen. Dies wären vor allem Holz und Backsteine (Holz für die Gestelle, Backsteine für die Mauern); keinesfalls jedoch Beton, Glas und Eisen. «Die modernen Bibliotheksgebäude sind vom Standpunkt der Konservierung der Bücher her gesehen fast ausnahmslos Fehlkonstruktionen.»

A.G.

Sous le titre «Air pollution and the archivist», le *Journal of the Society of archivists* (vol. 6. No 3, April 1979, p. 154—156) contient une note par V. DANIELS, sur les dégâts possibles, dûs à la présence dans l'air de l'hydrogène sulfuré (H₂S), de l'anhydride sulfureux (S O₂), de l'eau (H₂ O) et de composants organiques, sur les documents anciens.

J.-E. G.

5. Microfilm

Le *Bulletin* n° 8 de l'International Council on Archives, Microfilm Committee, Madrid, 1979, contient (p. 21—36) un article non signé, intitulé «Introduction to reprographic technique». Cet article énumère les différentes fonctions du microfilm dans les archives, les règles à observer pour installer un équipement de microfilmage en relation avec les besoins spécifiques du dépôt. Il expose le problème du copyright, décrit l'organisation du microfilmage dans les Archives de la République démocratique allemande, les conditions matérielles de conservation et d'utilisation et finalement la pratique du microfilmage de gestion exécuté à l'intention de l'administration.

Dans le même fascicule de ce *Bulletin*, Pierre SANTONI décrit, aux p. 37—44, «Le dépôt central de microfilm d'Espeyran de 1973 à 1978», son organisation et son activité.

C.S.

Ein weiterer Erfahrungsbericht zum Thema Mikrofilm gibt Peter CSENDES in seinem Artikel «Der Einsatz des Mikrofilms im Wiener Stadt- und Landesarchiv» (*Scrinium, Zeitschrift des Verbandes österreichischer Archivare*, Heft 21, 1979, S. 34—37). CSENDES rapportiert die Erfahrungen zur Sicherheits-, Arbeits-, Ergänzungs- und Ersatzverfilmung. Der Arbeitsverfilmung (z.T. farbig) wird in Wien generell und insbesondere im Bereich der Kartographischen Sammlung grosse Bedeutung zugemessen. Im Vordergrund steht natürlich der Schutz des Materials. Zum Thema Ersatzverfilmung scheint die folgende Feststellung wichtig: bei Material, das bereits unter der Verfügungsgewalt des Archives steht, sollte ein verantwortungsbewusster Einsatz eigentlich garantiert sein; hingegen denken Verwaltung und Privatwirtschaft, die die Ersatzverfilmung immer häufiger einsetzen, sehr kurzfristig, was für die Archive zu bedeutenden Verlusten an Originalen führen kann. Die Archivansprüche sind also frühzeitig anzumelden.

R. Ae.

6. Bâtiments et équipements d'archives

L'histoire, le projet de réovation et le résultat final des travaux de l'aile nord du palais gouvernemental de Saint-Gall sont décrits dans un volume de 66 p. in 4° obl., richement illustré, intitulé *Der restaurierte Nordflügel des Regierungsgebäudes in St. Gallen*. Die Erfüllung einer kulturellen, denkmalpflegerischen und städtebaulichen Aufgabe (Amt für Kulturpflege des Kantons St.Gallen, 1979). Les Archives d'Etat, les archives de l'Abbaye de Saint-Gall et la bibliothèque administrative occupent avec leur salle d'exposition polyvalente, leurs salles de consultations, bureaux, ateliers de microfilmage et magasins une partie des fondations du rez-de-chaussée et les 3^e et 4^e étages du bâtiment, le reste appartenant au Tribunal cantonal et à quelques services du département de l'instruction publique. Les archives de l'Abbaye de Saint-Gall, fonds clos, sont logées entièrement dans des locaux prévus pour la protection des biens culturels, climatisés, pouvant supporter une pression de 30 tonnes par m², et munis d'une installation d'alarme-incendie et d'un dispositif d'extinction automatique du feu. Tous les parchemins sont contenus dans des caisses de bois. Dans les magasins du 3^e et du 4^e étage, il est prévu de remplacer progressivement les rayonnages fixes par des compactus. Dans cette publication de prestige, les données techniques ne sont pas nombreuses, mais les plans et les photographies permettent de se faire une idée assez précise de cette importante réalisation, dont le coût s'est élevé à plus de 15 millions.

C. S.

7a. Tri, élimination

Fritz W. ZIMMERMANN, «Theorie und Praxis der archivalischen Wertlehre», in *Archivalische Zeitschrift* 75, 1979, S. 263—280: Ausgehend von Arbeiten von Booms, Granier und Haase versucht der Verf. eine systematische Theorie zur Bewertung moderner Massenakten zu entwickeln: Aufgrund von Aussonderungsvorschriften werden bestimmte Aktengruppen bereits vor der Übernahme ausgeschieden. Müssen solche Bestände (auf Zeit) übernommen werden, sind sie getrennt zu lagern. Bei der Übernahme der übrigen Akten erfolgt eine erste Bewertung in Zusammenarbeit mit der abliefernden Amtsstelle. Allenfalls wird ein Teil kassiert. In Zweifelsfällen dagegen ist der Bestand aufzubewahren. Kriterium für die Bewertung ist die inhaltliche Bedeutung des Quellengutes, der «Innere Wert» der Akten. Da eine Prüfung des Einzelstücks nicht mehr in Frage kommt, müssen ganze Aktengruppen aufbewahrt werden. Weil die quantifizierende Forschung den ganzen Bestand braucht, ist die Aufbewahrung nur von einzelnen Beispielen abzulehnen. Nach einem längeren Zeitraum («von mehreren Jahrzehnten») erfolgt eine zweite Bewertung. Mit zeitlichem Abstand, mit mehr Übersicht und Ruhe können nun weitere Akten kassiert werden. Der Verf. schlägt zum Beispiel vor, bereits bearbeitete Massenakten auszuscheiden oder die Bestellzettel im Hinblick auf die quantitative und qualitative Benützung auszuwerten und daraus Kriterien über die Aufbewahrung abzuleiten. Aufzubewahrende Dossiers werden einer Schlankheitskur unterzogen, d.h. Zustellungsbelege, Kostenfestsetzungen, Vorladungsschrei-

ben usw. werden ausgeschieden. Mehrfachüberlieferung bei verschiedenen Amtsstellen werden beseitigt. Ob diese Arbeit in einem «Zwischenarchiv» oder im herkömmlichen Archiv geschieht, ist von nebenschälicher Bedeutung. J. B.

Mme Arlette PLAYOUST décrit, dans le *Bulletin de liaison de l'Association des archivistes français* (10—79/25), la procédure d'élimination telle qu'elle est appliquée aux Archives départementales des Hautes-Alpes pour les fonds postérieurs à 1940 versés en série continue.

Voir aussi, au chapitre du préarchivage, le rapport du Dr. Aoke KROMNOW, «The appraisal of contemporary Records», dans *Archivum*, vol. XXVI, 1979, p. 45—69.

C. S.

7b. Classement, inventaires et répertoires

Elio LODOLINI («Metodo storico, Proveniensprizip e respect des fonds») eröffnet den 50. Band der *Archives et Bibliothèques de Belgique* (1979, S. 1—15) mit einem Aufsatz über das Provenienzprinzip, wie es sich in Italien entwickelt hat und wie es sich in gewisser Hinsicht vom französischen und deutschen Muster unterscheidet. A.G.

En rédigeant et en publiant l'inventaire de *Das Archiv der oberdeutschen Minoritenprovinz im Staatsarchiv Luzern*, Luzern/München, Rex-Verlag, 1979, 223 p., in -12 (Luzerner historische Veröffentlichungen, Archivinventare, Heft 2, hrsg. vom Staatsarchiv des Kantons Luzern), M. Anton GÖSSI a accompli un travail méritoire, dont la portée dépasse largement l'histoire religieuse de la Suisse centrale. Formées au milieu du XVIIe siècle par une collection de chartes, de lettres et d'autres pièces provenant des différents couvents de la province, développées au cours des années suivantes et au long du XVIIIe siècle, les archives de la province franciscaine de la Haute-Allemagne ont suivi de nombreuses vicissitudes avant d'aboutir au couvent des Franciscains de Lucerne et de là aux Archives d'Etat. Ces divisions, ces destructions et ces reclassements sont soigneusement décrits en guise de prologue à la description analytique des pièces. L'ordonnance finale, qu'on espère définitive, est mixte: une partie du fonds est classée par types de documents (livres, lettres pontificales, épiscopales, lettres de divers protecteurs, indults, priviléges des empereurs) et par matières, et l'autre partie selon les couvents dépendant de la province. Un index des noms et des matières, exécuté très consciencieusement, permet de se retrouver facilement dans l'inventaire. Quelques mots sur l'organisation de la province et ses relations avec les diverses autorités auraient été bien-venus, et auraient facilité la compréhension du fonds et de l'introduction elle-même.

Voir aussi, au chapitre communication (11a), l'article de M. Christian GUT, «La loi du 3 janvier 1979 et le traitement des documents postérieurs à 1940», dans *La Gazette des Archives*, n.s. N° 107, 4e trimestre 1979, p. 275—282.

Voir également, dans le présent fascicule, notre exposé sur les guides d'archives des départements français de l'Ain et de la Savoie, et de la Ville de Saint-Gall. C. S.

8. Histoire des archives

Friedrich MERZBACHER, «Ius Archivi. Zum Geschichtlichen Archivrecht», in *Archivalische Zeitschrift* 75, 1979. S. 135—147: Die Fragen wer hat das Recht ein Archiv zu führen, welche Voraussetzungen sind nötig, wie erhält man das Recht und welche Auswirkungen hat ein öffentlich anerkanntes Archiv auf die Gerichtspraxis sind geprägt von der juristisch gelehrten Diskussion im Deutschen Reich des 17.—18. Jahrhunderts. In der Eidgenossenschaft lagen die Probleme sicher anders. Alle Personen und Institutionen — auch ohne juristisches Archivrecht — die irgendwelche Rechte zu verteidigen hatten, bewahrten schriftliche Zeugnisse auf. Sie wurden vor Gericht anerkannt, sofern sie rechtmässig beglaubigt waren. Darum liegt das Problem hier mehr bei der Herstellung als der Aufbewahrung des Schriftstücks. J. B.

Zum 30. Jahrestag der DDR enthalten die *Archivmitteilungen*, Jg. 1979, in fünf Heften informative Kurzrapporte über die in den einzelnen Staats- und Stadtarchiven der DDR in den Jahren 1949—1979 geleistete Arbeit. Zu Wort kommen auch Spezialarchive wie Militär- und Filmarchiv oder das Weimarer Goethe- und Schillerarchiv. Alle Beiträge berichten in der Regel über folgende Teilbereiche: Bestandessituation, Bestandesergänzung, Bewertung, Erschliessung und Auswertung. Bibliographische Notizen stehen am Schluss eines jeden Berichtes. Eine Übersicht über die auf diese Weise vorgestellten Archive ist im Inhaltsverzeichnis zum Jahrgang 1979 (Heft 6, nach S. 222) enthalten.

Über «30 Jahre staatliches Archivwesen der DDR» berichtet Friedrich BECK in den *Archivmitteilungen*, hrsg. von der staatlichen Archivverwaltung der DDR, in Heft 5, S. 171—177. Auch wenn die system-immanenten «Vorzüge» des ostdeutschen Archivwesens für uns oft nicht so klar als Vorzüge erkennbar sind, ist doch unbestreitbar, dass sowohl die Archivtheorie wie auch z.T. die Archivpraxis durch die Kollegen in der DDR neue Denkanstösse vermittelten bekamen. Der Beitrag von Beck zeichnet den ganzen Aufbau des ostdeutschen Archivwesens nach. Neben den Leistungen auf dem Gebiete der Theorie werden die auf dem Ausbildungssektor — insbesondere für das mittlere Kader — erbrachten Leistungen besonders betont. Die für den Aufbau des DDR-Archivwesens erlassenen rechtlichen Grundlagen stehen zwar im Dienste einer Staatstheorie, die von uns abgelehnt wird, doch enthalten sie mannigfache Anregungen und Ansätze, mit denen wir uns durchaus mit Gewinn näher beschäftigen. R. Ae.

Michel DUCHEIN, inspecteur général des Archives de France, publie un «Requiem pour trois Lois défuntes» qui est un historique des lois de messidor an II et de brumaire an V et du décret du 7 septembre 1790, textes législatifs complètement périmés qui régissaient les Archives de France jusqu'à l'adoption de la loi d'archives du 3 janvier 1979 (*La Gazette des Archives*, n. s., № 104, 1er trim. 1979, p. 12—16).

«Comment fut élaborée et votée la loi sur les archives du 3 janvier 1979», c'est ce que raconte Ariane DUCROT dans le même fascicule de *La Gazette des Archives* p. 17—33. On voit par tous les épisodes de ce récit la dialectique propre aux archives entre

le principe du libéralisme dans la communication et celui de respect des intérêts publics et privés, principes fondamentaux qui déterminent la conservation des archives et l'activité des archivistes. Le texte de la loi est annexé à l'article (p. 34—41).

Notre réunion de travail de 1978, consacrée aux travaux d'archives du XIXe siècle, a donné lieu à diverses publications sur la genèse des archives suisses comme instituts de recherche historique.

Dans le *Zürcher Taschenbuch auf das Jahr 1980*, p. 137—150, M. Ulrich HELFENSTEIN décrit l'évolution des Archives d'Etat de Zurich, les travaux de classement et de répertoires accomplis depuis 1555 par plusieurs archivistes parmi lesquels les figures des historiens Gerold Meyer von Knonau (archiviste de 1837 à 1858), de Johannes Strickler (1869—1881) et surtout Paul Schweizer (1881—1897), dont la mémoire est en vénération parmi les historiens zuricois. Très habilement, l'auteur explique pourquoi les non-initiés ne peuvent trouver aux Archives la réponse à toutes les questions possibles sans de longues et rebutantes recherches, tout en rendant hommage à des travaux d'inventaire très utiles aux historiens. Ainsi, aux Archives d'Etat de Zurich, les spécialistes s'adonnent tranquillement à leurs savantes études.

Enfin, notre *Bulletin* poursuit la tradition qui est la sienne de publier des travaux sur le passé des archives et des administrations cantonales. M. Silvio MARGADANT décrit «Geschichte und Organisation des bündnerischen Archivwesens» (dans *Mitteilungen der Vereinigung schweizerischer Archivare*, Nr. 31, Dezember 1979, S. 1—22) et M. Walter ZURBUCHEN l'«Histoire de l'état civil genevois» (*ibid.*, p. 23—32). Souhaitons que toutes ces études nous aident à surmonter notre passé et à écarter nos vieux démons, pour construire des archives adaptées au présent et à l'avenir. C'est dans cet esprit que la soussignée a étudié et publié «Les Archives de Genève et la recherche historique dans la première moitié du XIXe siècle», dans *Genava*, t. XXVII, n.s., 1979, p. 261—279).

C. S.

9a. Organisation des services d'archives

Au VIIIe Congrès international des Archives (Washington, 27 septembre — 1er octobre 1976), le Dr. A. P. KURANTOV a rapporté sur le «Progrès dans la science administrative des archives», progrès qui selon lui est facilité par les institutions des pays socialistes, où les archives se fondent «sur le concept d'un seul et unique fonds d'Etat». La description de ces progrès, dans un jargon pseudo-scientifique, ne laisse pas d'inquiéter sur l'avenir des services d'archives où l'on cherche à établir de nouvelles normes de recrutement des archivistes, «en utilisant des méthodes de statistique mathématique» (méthode de la corrélation multiple). Plus utiles sont les pages où l'auteur fait le point sur la gestion des documents récents, les recherches chimiques et biologiques pour la conservation du papier, des encres et des autres supports de l'écriture, et surtout la mise en application dans divers pays de systèmes d'informatique pour la gestion des documents (*Archivum*, vol. XXVI, 1979, p. 73—83).

C. S.

Paul SPANG, «La conservation et la consultabilité des Archives contemporaines au Grand-Duché de Luxembourg», dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, 50, 1979, p. 16—21: Ein Gesetz aus dem Jahre 1958 teilte das Luxemburgische Staatsarchiv in drei Archivkörper: 1. les archives historiques (alle Bestände vor 1795); 2. les archives administratives (alle Bestände seit 1795) und 3. das Notariatsarchiv. 1977 wurde die zeitliche Grenze zwischen archives historiques und administratives von 1795 zum 10. September 1944, dem Tag der Befreiung der Hauptstadt, verschoben. Die beiden Archivkörper sind räumlich getrennt, d.h. in zwei verschiedenen Gebäuden untergebracht. Die Bestände der archives administratives können nur mit Bewilligung der aktenproduzierenden Stelle eingesehen werden. Bei den Akten des Aussenministeriums geht die Sperrfrist bis 1913 zurück. Schwer zugänglich sind auch die Gerichts- und Personalakten. Sämtliche Archivabteilungen bis 1944 sind zumindest mit inventaires sommaires erschlossen.

A. G.

Voir aussi, au chapitre de l'organisation des archives, le très intéressant volume de Wilfried SCHÖNTAG, Hermann BANNASCH et Hartmut WEBER, *Perspektivplan für die Staatliche Archivverwaltung in Baden-Württemberg*, Stuttgart, 1979, 121 p., dont nous donnons dans le présent fascicule un compte rendu plus développé. C. S.

9b. Personnel et formation du personnel

«La formation continue et la promotion dans les archives», dans *Actes de la seizième Conférence internationale de la Table ronde des Archives*, Kiev, 1975 (Paris, Conseil international des Archives, 1978, p. 15—69): dans ce volume austère et remarquablement mal imprimé, un questionnaire très complet envoyé aux différents pays concernant la formation continue dans les archives, son organisation, ses buts, ses moyens financiers, ses méthodes, les disciplines enseignées, les possibilités de promotion grâce à la formation continue, l'ampleur des moyens mis en oeuvre, aboutit à un rapport assez embarrassé de Christian GUT, qui souligne avant tout la diversité des conditions, et l'inadaptation du questionnaire. Il en ressort que la profession d'archiviste est assez mal connue et reconnue, faute d'une formation technique qui ait sa place dans le système de l'instruction publique. Ainsi, peu de pays ont été capables de dire quelle était la part de leur budget d'archives affectée à la formation continue, ce qui montre bien que cet aspect des choses n'est pas suffisamment pris au sérieux. Dans certains pays tels que la France, la profession souffre en outre d'une liaison trop étroite avec l'histoire: c'est ainsi que l'Ecole des Chartes n'est pas considérée comme une école technique d'archivistique *stricto sensu*: la composante érudite et historisante y est particulièrement forte et les archivistes risquent constamment d'être «assis entre deux chaises». C'est pourquoi à l'issue de la discussion (p. 93—100), M. FAVIER, directeur général des Archives de France, attire l'attention des participants sur l'importance, pour la promotion des archivistes, de l'expérience ainsi que de la formation aux méthodes de gestion, de management et aux techniques de l'administration. «Il faut donc, avant tout, combler la faille existant entre une formation scientifique orientée vers le passé et une responsabilité qui se tourne vers l'avenir». C.S.

10. Archives privées et archives d'entreprises

Archiv und Wirtschaft, qui paraît quatre fois par an depuis 1967, est l'organe de la Vereinigung deutscher Wirtschaftsarchivare, fondée en 1957 (voir, dans le numéro spécial du *Bulletin de l'Association des archivistes suisses*, 28, mai 1977, consacré aux archives d'entreprises, les articles de M. Claude MENTHA, p. 13, et de M. François JEQUIER, p. 50). Son but, tel qu'il est exposé par le président de l'Association M. Klaus HUEGEL, en tête du premier numéro de 1979 à l'occasion de la nouvelle présentation de la revue, est de créer des liens avec les entreprises et les convaincre de la nécessité et de l'utilité des archives: «Die Unternehmen ... sollen davon überzeugt werden, dass der historische Wert der alten Papiere auch Teil des Firmenwertes ist.» Différents types d'articles la composent:

- Des présentations de fonds, telles celle de M. Hermann KELLENBENZ (p. 39—43), qui expose l'histoire et la composition des archives Fugger, à l'origine desquelles se trouve une volonté de conservation d'Anton Fugger lui-même, figurant dans un codicille de 1560. Depuis 1877 déjà, elles ont leur archiviste, et ont donné lieu à de nombreuses études mentionnées dans cet article.
- Une série d'articles plus généraux sur les archives d'entreprises dans d'autres pays, en Belgique par Mme Hilda COPPEJANS-DESMEDT (p. 44—49), en France par M. Maurice HAMON (p. 50—55), en Suède par Mme Anna Christina MEURLING (p. 97—100), qui permettent, par la diversité des problèmes et des solutions apportées, une réflexion en profondeur. En Belgique, on trouve des archives d'entreprises d'ancien régime dans des archives municipales, des bibliothèques universitaires (dans celle de Gand les fonds de la Compagnie générale des Indes), des musées (musée des imprimeurs Plantin-Moretus à Anvers). Quant aux archives des XIX^e et XX^e siècles, les efforts pionniers du professeur Guillaume Des Marez, et plus récemment de l'archiviste Etienne Sabbe et des Facultés universitaires de Saint-Ignace, appuyés par des adeptes de l'archéologie industrielle, ont permis à de nombreux fonds importants de gagner les Archives royales de Bruxelles. Certains secteurs de l'industrie sont néanmoins encore sous-représentés. La «politique» de conservation des archivistes belges est soumise, comme partout ailleurs, au manque de place. On encourage les entreprises à conserver leurs archives et à les mettre à disposition des chercheurs. En France, la tendance actuelle, qui consiste à faire verser les archives d'entreprises aux archives publiques, nationales ou départementales, remonte aux efforts de l'inspecteur général des archives Charles Schmidt et des *Annales économiques et sociales*, puis à ceux du directeur des Archives Nationales Charles Braibant. Mais le manque de lignes directrices et d'une véritable politique de conservation se fait sentir. La nouvelle loi sur les archives y remédiera peut-être.

C'est en 1979 que fut nommée en Suède, une commission gouvernementale formée d'archivistes, de chercheurs et de représentants d'entreprises. Elle est chargée d'informer et d'élaborer des recommandations. Quant aux archives déjà organisées, elles sont le plus souvent conservées par les entreprises elles-mêmes, avec toutes les difficultés que cela comporte. L'association des archives de la province du Värmeland constitue une solution intéressante au problème des coûts. Les entreprises

membres peuvent déposer leurs documents; les frais sont supportés à parts égales par l'administration de la province, le conseil municipal de Karlstad et le groupe de membres privés, le salaire d'un assistant étant pris en charge par l'Etat. Cet exemple est en train de faire école dans d'autres provinces. Un autre organisme intéressé est le Conseil suédois pour archives d'entreprises, fondé en 1957, forum de réflexion qui édite une revue.

Dans le Royaume Uni, le problème des archives d'entreprises n'est pas séparé de la question générale de la conservation des documents, dont s'occupe une commission nommée par la Reine en 1959. Autre institution, le Conseil pour archives d'entreprises est financé par ses membres.

- Des articles de «technique» et de «pratique» archivistiques: appareils remarqués lors d'une foire commerciale (rayonnages compacts, etc. p. 16—18), inventaires de besoins et réflexions sur les collections de coupures de journaux, de matériel publicitaire, d'iconographie, élaborées lors d'une rencontre de l'association en 1970 (p. 63—72), problèmes de conservation des photographies par le biais d'une présentation de la collection des archives Krupp (par M. Herwig MUTHER, p. 83—87), et cahier des charges type d'un archiviste d'une entreprise du secteur des biens de consommation («Stellenbeschreibung für Archivare» par M. Manfred SCHÖNE, p. 13—15): accueil et conservation (exemple 2.7: «Er übernimmt das Archivgut ohne Rücksicht auf Benutzungsfrequenz und Lagerungskapazität»), confection d'inventaires mais aussi recherche et transmission de connaissances sous toutes ses formes.
- Des comptes rendus d'ouvrages et de rencontres.

Last but not least, «Das Wirtschaftsarchiwesen in der Bundesrepublik Deutschland», par M. Ottfried DASCHER (p. 8—12) retrace l'histoire des archives d'entreprises chez notre voisin du Nord, où la tendance, depuis la révolution industrielle déjà, est de confier l'organisation de leurs archives aux entreprises elles-mêmes. Est-il besoin de rappeler que les archivistes d'entreprises allemands sont vraiment très bien organisés?

B. R.

La *Gazette des Archives* consacre (ns., № 106, 3e trimestre 1979) un numéro presque entier aux archives des entreprises, sujet à l'ordre du jour. Mais, tandis que les uns lancent des cris d'alarme pour sauver des fonds ignorés qui croupissent dans quelque cave humide ou dans un grenier surchauffé, d'autres présentent des réalisations très remarquables, dont l'ampleur est justifiée par l'importance des firmes, par leur passé illustre ou par l'utilité pratique d'un service d'archives bien organisé pour la bonne marche de l'entreprise.

C'est le cas en particulier pour «Les archives du Groupe Rhône-Poulenc», le premier groupe chimique français (archives décrites aux p. 165—175 de ce fascicule par Aymar de CHOMEREAU), dont le service a été créé par la direction générale du Groupe en 1978. Ce service n'est pas axé, au premier chef, sur la recherche historique; il doit «prendre les initiatives nécessaires pour coordonner toutes les activités» dans le domaine de l'archivage, et «faire face aux besoins d'information, de formation et d'exploitation correspondants». Pour avoir une idée de l'ampleur de la tâche, on dira simplement

que ces archives sont évaluées à 40 km linéaires de rayons, compte non tenu des usines et centres de recherches. La moitié de ce métrage date de la période 1940—1977. Ces archives sont organisées selon les principes en vigueur aux Archives de France, ce qui est un bel hommage à la vénérable archivistique français.

Le second service d'archives français qui est décrit dans ce fascicule est celui de Saint-Gobain - Pont-à-Mousson, qui remonte à la Manufacture royale des glaces de miroirs, créée par Colbert et Louis XIV en 1665. Après divers avatars, elle est aujourd'hui une entreprise d'importance européenne dans le domaine de la fabrication du verre et de la fibre de verre. Elle a fusionné en 1970 avec la Société des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson. Avant la fusion, les archives n'avaient qu'une fonction historique. On acheta des «châteaux en province pour servir aux papiers de tombeaux nobles et discrets» et l'on rédigea des «albums jubilaires dûment corroborés de l'imprimatur maison». Deux faits nouveaux vinrent modifier cette politique: le dynamisme des chercheurs anglo-saxons, et la nécessité croissante de maîtriser environ 300 km d'archives semi-vivantes. Un bâtiment central est construit, une organisation complexe est mise sur pied, où les archivistes sont en quelque sorte des sous-traitants, chargés de fournir à la maison qui les emploie un certain nombre de prestations en matière de classement et de mise à disposition des documents. Les problèmes futurs sont des problèmes d'intégration du service des archives à une entreprise en constante mutation et d'adaptation à la technologie de la communication (Maurice HAMON «Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et les Archives», dans *La Gazette des Archives*, n.s., № 106, 3e trimestre 1979, p. 176—189).

En Suède, les archives d'entreprises figurent parmi les masses d'archives privées les plus importantes à la fois et les plus menacées. Cela non pas faute de législation, ni même d'intérêt, puisque M. Per CLEMENSSON, conservateur aux Archives régionales de Göteborg, décrit quelques réalisations remarquables dans son article «Les archives d'entreprises en Suède: bientôt une solution d'ensemble?» (*Ibid.*, p. 191—203): création et organisation de services d'archives dans les trusts, fondation du Conseil des Archives économiques, enquêtes nationales sur les archives d'entreprises existantes ou supprimées, création de musées d'archives avec la collaboration de l'Université, des conservateurs de musées et des archivistes. Toutefois, cet effort se heurte à certaines difficultés, dont la principale vient de la méfiance des entreprises elles-mêmes.

Ce numéro spécial se clôt par une série de notes et de réflexions pratiques (p. 204—212) sur les réalisations des Archives de France en matière d'archives d'entreprises, les projets en cours, la liste des principaux fonds déposés aux Archives nationales ou départementales, et une bibliographie.

Le rapport de Mme Valérie KOBA sur «Les archives de la littérature et de l'art» dans *Actes de la seizième Conférence internationale de la Table ronde des Archives*, Kiev, 1975 (Paris, Conseil international des Archives, 1978, p. 75—88), est presque entièrement consacré à l'activité des Archives-Musées centrales d'Etat de la littérature et de l'art de la République socialiste soviétique d'Ukraine pour rassembler, mettre en valeur

et exploiter le patrimoine littérature ukrainien. L'auteur estime que «la concentration des papiers personnels et l'existence de textes législatifs sur la question sont la condition indispensable pour combattre la dispersion de ces papiers» (p. 86). Sans doute, mais un arsenal trop développé de lois contraignantes aura très certainement pour résultat de concentrer dans les instituts les papiers les moins intéressants, provenant des auteurs les moins indépendants, les moins créatifs et les moins originaux. La mentalité des pays occidentaux ne s'accorde pas d'un tel système.

C. S.

11a. Communication et consultation

Une séance entière du VIIIe Congrès international des Archives (Washington, 30 septembre 1976) a été consacrée à «La révolution en matière d'accès et d'usage». Trois rapports de base ont été présentés: Ivan BORSA, «The expanding archival clientele in the post-world-War II Period», Heinz BOBERACH, «Fortschritte in der Technik und die Ausweitung der Archivbenutzung»; S.N. PRASAD, «The Liberalisation of access and use»; rapports suivis d'une discussion nourrie (*Archivum*, vol. XXVI, 1979, p. 117—160). Les participants ont constaté que si les progrès techniques étaient considérables, en revanche, les problèmes politiques, juridiques et psychologiques posés par la consultation des archives étaient extrêmement complexes, et que leur solution n'était pas encore trouvée.

La promulgation de la nouvelle loi d'archives de la France du 3 janvier 1979 pose aux archivistes un certain nombre de problèmes, qui ont été étudiés au 23e Congrès national des Archives de France. Les documents de ce congrès, rapports de base et débats, ont été publiés par *La Gazette des Archives* du 4e trimestre 1979, dont ils remplissent le N° 107. C'est avant tout le problème de la communicabilité des archives qui occupe nos confrères d'Outre-Jura, qu'il s'agisse d'harmoniser la nouvelle loi avec celle du 6 janvier 1978 «relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés», et avec celle du 17 juillet 1978 (dont le titre premier concerne «La liberté d'accès aux documents administratifs») (Jacques CHARPY, «La loi du 3 janvier 1979 et la communication des documents», p. 241—258 de ce fascicule; A. GORGEON-DEMARTRES, «La loi du 17 juillet 1978: de la liberté d'accès aux documents administratifs», *ibid.*, p. 258—260); ou qu'il s'agisse de la publicité, du classement ou de la mise à disposition des archives privées (Chantal de TOURTIER-BONAZZI, «La loi du 3 janvier 1979 et les archives privées», *ibid.*, p. 261—274, avec une liste des fonds classés conservés chez des particuliers ou entrés dans les Archives ou à la Bibliothèque nationale), ou encore des problèmes de classement posés par les documents postérieurs à 1940 et qui n'étaient pas communicables jusque-là: le maintien du cadre de classement de 1841, le tri, la cotation, les problèmes de personnel, les instruments de recherches font l'objet d'une vive et fort intéressante discussion, qui reflète une importante évolution dans les conditions de notre métier, puisqu'on estime aujourd'hui que «le rangement matériel ne peut plus refléter le classement intellectuel» (Christian GUT, «La loi du 3 janvier 1979 et le traitement des documents postérieurs à 1940», *ibid.*, p. 275—282).

En application de cette loi du 17 juillet 1978, qui est destinée très généralement à l'amélioration des relations entre l'administration et le public, les Archives départementales de l'Isère à Grenoble ont publié en 1979 un *Index général*, élaboré par Janine LUCET, documentaliste-archiviste, de *La Documentation administrative contemporaine d'après les versements des administrations de l'Etat* (XXX + 247 p. ronéotypées). Dans son introduction, le directeur des services d'archives départementales, M. Vital CHOMEL, célèbre les mérites de la nouvelle loi et donne quelques indications techniques sur la pratique des versements, les bordereaux (avec un modèle) et l'élaboration des instruments de recherches. Un modèle intéressant pour tous ceux de nos collègues qui sont amenés à faire, peu ou prou, du préarchivage. C. S.

11b. Recherches

Dans *La Gazette des Archives*, n.s., № 105, 2e trimestre 1979, p. 79—96, Christian WOLFF résume les résultats de l'enquête effectuée en 1977 et 1978 auprès des archivistes départementaux et municipaux français sur «Les généalogistes et les archives». Ces résultats permettent de se rendre compte des moeurs et usages en vigueur en matière de recherche généalogique. L'état d'esprit «le client c'est l'ennemi du document et de l'archiviste» paraît encore solidement ancré; il est à la base de presque toutes les réponses, et dans une certaine mesure du questionnaire lui-même. On recherche davantage les moyens de se protéger contre ceux qui abusent et qui prennent du temps, que les moyens de rendre service à tous de manière que tous soient satisfaits. C'est tout le problème de la relation entre conservation et communication qui est à revoir, en tenant compte des moyens techniques nouveaux qui n'existaient pas ou qui n'étaient pratiquement pas à la disposition des archives au moment où les principaux textes de lois qui les régissent ont été conçus et votés.

Paradoxalement, l'étude très nuancée d'un cas particulier est plus propre à faire progresser et à améliorer la gestion des archives et la qualité de leurs relations avec le public. Dans le même fascicule, Gérard NAUD analyse les courbes de fréquentation et de consultation des Archives départementales de la Sarthe de 1967 à 1978 par les différentes catégories de chercheurs: généalogie, recherches universitaires, érudition, enseignements scolaires, recherches administratives. Observant que toute la vie des archives ne se déroule pas dans la salle de lecture, l'auteur se demande s'il doit garder une attitude passive devant l'évolution de la clientèle des Archives, lui laisser l'initiative et s'adapter à elle, ou si les Archives ne doivent pas adopter une politique dynamique de promotion, axée sur l'état et le développement de la civilisation des loisirs. Mais il ne propose pas de solution concrète. C'est sans doute au pouvoir politique qu'il appartient de fixer ces objectifs aux Archives et de leur donner les moyens nécessaires pour les atteindre (Gérard NAUD, «Le public des Archives de la Sarthe, 1967—1978: agir ou subir?», dans *La Gazette des Archives*, n.s., № 105, 2e trimestre 1979, p. 97—111). C. S.

La généalogie est décidément à l'ordre du jour, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les livres et articles suivants, publiés en France: Pierre CALLERY, *La généalogie, une science, un jeu*, coll. Guide Pratique, Le Seuil, 1979; «Sources du généalogiste» dans *L'Histoire*, janvier 1979, p. 96; Norbert HEZELLES / Nadine VIGIER, *La généalogie*, coll. Le Manuel de l'Amateur, Hachette, 1979, 240 p.; et par le volume dont l'analyse suit, publié à l'usage des descendants d'émigrés suisses aux U.S.A.: Paul Antho NIELSON, *Swiss Genealogical Research: An Introductory Guide*, (XVI), 85 p., in-8, Facs, Donning, Virginia Beach, 1979. L'attrait pour la recherche des «racines» et l'ampleur qu'il prend depuis quelques années outre-Atlantique est probablement la cause de cette publication qui, à notre sens, n'apprendra rien aux archivistes, déjà depuis longtemps fortement sollicités dans cette direction. Ce volume pourra néanmoins peut-être rendre quelques services aux Américains désireux de s'orienter avant de commencer leur quête généalogique. Sur un plan purement technique, deux regrets: d'abord que tant la bibliographie («Bibliographical Note», quatre titres!) que les notes ne mentionnent pas les nombreux articles parus sur les registres d'état civil de notre pays et se limitent essentiellement — outre les références précises aux documents — aux manuels pour débutants; ensuite que la «Swiss» de M. NIELSON s'arrête en général un peu abruptement à la Sarine.

J.-E.G.

Dans la série des *Inventaires* des Archives fédérales suisses, M. Christoph GRAF donne une analyse très approfondie des *Zensurakten aus der Zeit des Zweiten Weltkrieges* (sous-titre: *Eine Analyse des Bestandes E 4450, Presse und Funkspruch 1939—1945*, Berne, 1979, 213 p.). Ce travail considérable contient un exposé de l'histoire du fonds, de l'organisation de la censure et de ses différentes sections avec les noms et les grades militaires des responsables. L'inventaire de la série ayant déjà été exécuté il y a de longues années, M. GRAF se borne à donner une analyse des différentes parties du fonds, en indiquant leurs ressources et leurs limites, en énumérant les sujets qu'elles permettent de traiter. L'auteur se défend de vouloir faire une histoire de la censure, mais, plus qu'un inventaire analytique, son travail constitue un véritable guide des recherches et amorce en réalité l'exploitation historique du fonds. La liberté laissée aux historiens n'est qu'apparente: nul doute qu'en publiant un travail aussi considérable, très frustrant pour l'archiviste qui s'interdit tout jugement historique ou politique, sur un sujet qui aujourd'hui encore est l'objet de discussions passionnées dans les milieux politiques et intellectuels de Suisse, les Archives fédérales orientent pour une part le travail des historiens. A ceux-ci de prendre leur indépendance, en posant eux-mêmes les questions et en puisant aussi à d'autres sources qui ne reflètent pas le point de vue du pouvoir.

La brochure intitulée *Vom Archivdokument zur Gemeindegeschichte, ein Wegweiser zu gemeindegeschichtlicher Arbeit im Kanton Zürich*, publiée conjointement par les Archives d'Etat de Zurich et les archives communales de Zurich et de Winterthour, à l'occasion des «Semaines internationales des Archives 1979» (Zurich, 1979, 71 p., ill.) est beaucoup plus qu'un catalogue d'exposition. C'est un véritable guide des recherches pour l'histoire des communes, qui recense et décrit, avec quelques exemples concrets, les différents types de documents auxquels on peut recourir pour reconstituer l'histoire

des communes. C'est ainsi que nous voyons défiler, après les riches séries de chartes, de registres du conseil, de plans, de papiers fiscaux, de registres paroissiaux, d'archives provenant des organismes cantonaux de surveillance et d'administration des communes conservées aux Archives d'Etat de Zurich, les ressources des archives communales de Zurich et de Winterthour, des districts, des notaires, et celles des archives de familles. Les érudits locaux du canton de Zurich peuvent être reconnaissants à leurs archivistes pour ce recueil de bonnes idées et de conseils, qui sera certainement utile à l'élaboration de leurs prochains travaux.

C. S.

12. Archives et informatique

Dans son rapport présenté au VIII^e Congrès international des Archives (Washington, 27 septembre — 1er octobre 1976), intitulé «The archival implications of machine-readable records», le Dr. Lionel BELL énumère les différents problèmes posés aux archivistes et à leurs clients les historiens par les documents administratifs sécrétés par l'ordinateur: création des archives, gestion, établissement d'instruments de recherche, conservation, tri et surtout problème de la publicité et de la communicabilité de documents relatifs aux personnes privées (*Archivum*, vol. XXVI, 1979, p. 85—92). C. S.

D.-J. BUTLER et W.H. NICHOLSON décrivent, dans le *Journal of the Society of archivists* (Vol. 6, N° 4, October 1979, p. 200—208), un système de gestion d'archives modernes par ordinateur («ARMS — a computerbased records management system developed by Tyne and Wear County Council»). J.-E. G.

13. Les archives en Suisse

Outre les diverses publications des archives suisses que nous avons mentionnées ci-dessus, aux chapitres 6 (Bâtiments et équipements d'archives), 7b (Classement, inventaires et répertoires), 8 (Histoire des archives), 11b (Recherches), il faut rappeler ici la contribution conjointe de notre Association et des Archives fédérales aux «Semaines internationales des archives 1979»: les deux brochures illustrées, publiées l'une en allemand, l'autre en français, sur la situation et les tâches des archives en Suisse, *Archiv, Luxus oder Notwendigkeit? / Archives, Luxe ou nécessité?*, chaque brochure comptant 36 pages. M.H. Maurer, archiviste de Constance, donne ci-après un compte rendu de la version allemande. Disons ici simplement que ce cahier figure au nombre des instruments de travail quotidiens de la soussignée, qui y trouve sous une forme commode les adresses et les numéros de téléphone de toutes les archives officielles et ecclésiastiques connues en Suisse. C. S.